

## DECLARATION COMPLEMENTAIRE

### EVOLUTION DU CORPS DES INSPECTEURS DES AFFAIRES MARITIMES

**CAP du 13 février 2015**

Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

Les membres du SNPAM-CGT de la CAP des IAM, nouvellement constituée, souhaitent vous faire part de leurs observations. Le résultat des élections fait apparaître la légitimité de la voix de ses représentants. La confiance des électeurs en ses membres reste intacte.

Aussi, nous poursuivrons la défense, pied à pied, des IAM et plus largement les droits des fonctionnaires, comme l'ont fait nos prédécesseurs.

Après échanges, les dernières CAP ont été émaillées de difficultés, notamment pour que la voix des OS soit entendue et respectée, sur des dossiers importants comme le devenir du corps des inspecteurs. A ce jour, nous en sommes toujours au point mort, de promesses non tenues.

Le **dossier d'intégration des IAM OT** dans le corps des ITPE, la fusion des IAM OA dans le corps des AA du CIGEM, reste l'Arlésienne, le bateau fantôme, le serpent de mer... de la DRH. Les échéances, depuis 2010, sont sans cesse reportées d'une année sur l'autre, et ce, malgré les engagements écrits des directeurs successifs des affaires maritimes. Nos collègues ont des doutes. Néanmoins, cela n'a pas altéré leur confiance dans leurs représentants. Nous resterons donc dignes de cette confiance.

Pour mémoire, le non-aboutissement de ce dossier a engendré des retards d'évolution de carrière des agents par rapport à leurs collègues de corps similaires qui ont vu leur statut modifié, leur grille indiciaire améliorée, et ce dès 2006. Cela se concrétise par la possibilité de passer l'examen professionnel du principalat 6 ans plus tôt, ce qui permet d'accéder à des postes de 2nd niveau relativement jeunes. Cela permet une réelle perspective de déroulement de carrière : accès au grade fonctionnel ou aux emplois DATE plus tôt, mais surtout au même pas de temps que leurs collègues. Ceci a également un impact direct sur une meilleure rémunération : la possibilité d'avoir un parcours linéaire au sein du 2e grade IPAM, puisque le 2e grade n'a plus de plafond de verre pour atteindre l'indice terminal de 981. Au-delà de ce 2e grade, il n'y a pas de création de 3e grade, permettant d'accéder à des fonctions valorisantes.

Ceci est essentiellement lié à la négation même de reconnaissance professionnelle et de la technicité réelle de nos missions, de la réalité de nos métiers. Cette négation impacte lourdement le parcours professionnel des agents. Lors des CAP mobilité, l'on constate une résistance forte des chefs de service d'accueil. Cela permet de laisser le doute s'installer de façon persistante sur la réalité de nos qualités professionnelles. Seuls, quelques cas isolés, échappent à ce schéma, permettant ainsi à la DRH de nous démontrer que nous instruisons uniquement à charge. Notre positionnement statutaire « spécifique » ne rassure pas une hiérarchie assez peu sensible au charme de l'exception.

Sans compter la soumission de l'ensemble du corps à la PFR, prime attribuée exclusivement à des corps non techniques au sein du MEDDE. Tous ces éléments ont contribué à forger une image négative du corps, nous présentant comme des cadres de seconde zone.

Aussi, Madame, Monsieur le-a Président-e, les représentants du SNPAM-CGT continueront à exiger un véritable dialogue social pour permettre de corriger cette image et permettre de réelles avancées sur ce dossier.

La Fonction Publique avance à marche forcée pour réformer les services : perte de missions, transfert de mission. Tout ceci contribue à la perte de repères des agents. Néanmoins, cela ne justifie pas le nivellement par le bas des rémunérations au travers du gel du point d'indice, de la mise en place du RIFSEEP, dont on connaît les principes généraux, mais pas les modalités exactes d'application. De vastes chantiers sont ouverts sur de nombreuses thématiques qui engagent l'avenir des agents. Les OS sont invités à travailler sur ces dossiers. Néanmoins, l'administration reste autiste aux alertes formulées par les OS et avance à marche forcée pour faire passer sa réforme. Les OS ont le sentiment de simulacres de concertation. Le SNPAM-CGT refuse que le lieu d'échanges constructifs que doit être la CAP soit exclusivement une chambre d'enregistrement.

Nous souhaitons, Madame Monsieur le-a Président-e, pouvoir travailler avec vous en réelle concertation et transparence.

Sur les sujets suivants :

- la réforme statutaire des IAM
- les modalités d'intégration
- la place des IAM, la reconnaissance des métiers
- la formation
- les possibilités de mobilité permettant de développer une carrière attractive
- l'accueil sur d'autres postes (aspect mobilité)

Nous n'acceptons pas le déclasserment et la perte de missions, ni la scission des agents par rapport à une simple modalité de recrutement, et qui fait fi des acquis professionnels. La scission du corps des ex-contrôleurs des affaires maritimes en SACDD et TSDD est une illustration négative d'une prise de décision arbitraire. Les pertes de métiers, de connaissance, ont conduit à des modes de recrutements aberrants sur des postes fléchés « mer ».

Les ex-CAM techniques promus dans le corps des IAM peinent à trouver des postes à leur mesure. Ils sont repositionnés sur des postes relevant du DCS, qui sont occupés pour l'essentiel par des cadres IAM OA qui seront basculés dans le corps des AA du CIGEM du MEDDE.

Vous comprendrez, Madame Monsieur le-a Président-e l'inquiétude des agents face à cette incohérence.

Il est temps de démêler cet imbroglio, dans l'intérêt du service public, pour la qualité du service rendu et le respect des agents qui exercent ces missions. Nous vous demandons de nous proposer un calendrier contraint et cohérent qui redonne de la crédibilité à la volonté de l'Administration d'aboutir conformément aux engagements écrits pris par le Secrétaire Général du Ministère en septembre 2013.

Merci pour votre attention Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

Vos représentants SNPAM-CGT.